

Madame la Ministre du Logement, de la Qualité de vie,  
de l'Environnement et de l'Energie  
de la Région Bruxelles-Capitale

Rue Capitaine Crespel, 35

1050 Bruxelles

Copies :

- au Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s de Watermael-Boitsfort,
- à la SLRB

Concerne : Plan Logement Communal "Archiducs" et le non-respect de la Convention d'Aarhus

Madame la Ministre,

Lors de la précédente législature communale, avec le Collège des Bourgmestre et Echevins boitsfortois et la SLRB, vous avez élaboré et entamé le projet de construction de **240 (minimum) nouveaux logements publics et 1000 m<sup>2</sup> d'infrastructures** sur les **5 derniers hectares d'espace vert** aux Archiducs (dont l'habitat est déjà à 60% public).

Ce projet destructurant dévaste des zones boisées semi-naturelles, des potagers, bouleverse le champ des Cailles et son projet d'agriculture urbaine, met à mal la qualité de vie du quartier. Dans ce dossier il n'a jamais été tenu compte des préoccupations (fondées) environnementales et urbanistiques du public (riverains) :

**1. NON RESPECT DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS** (signée en 2003)

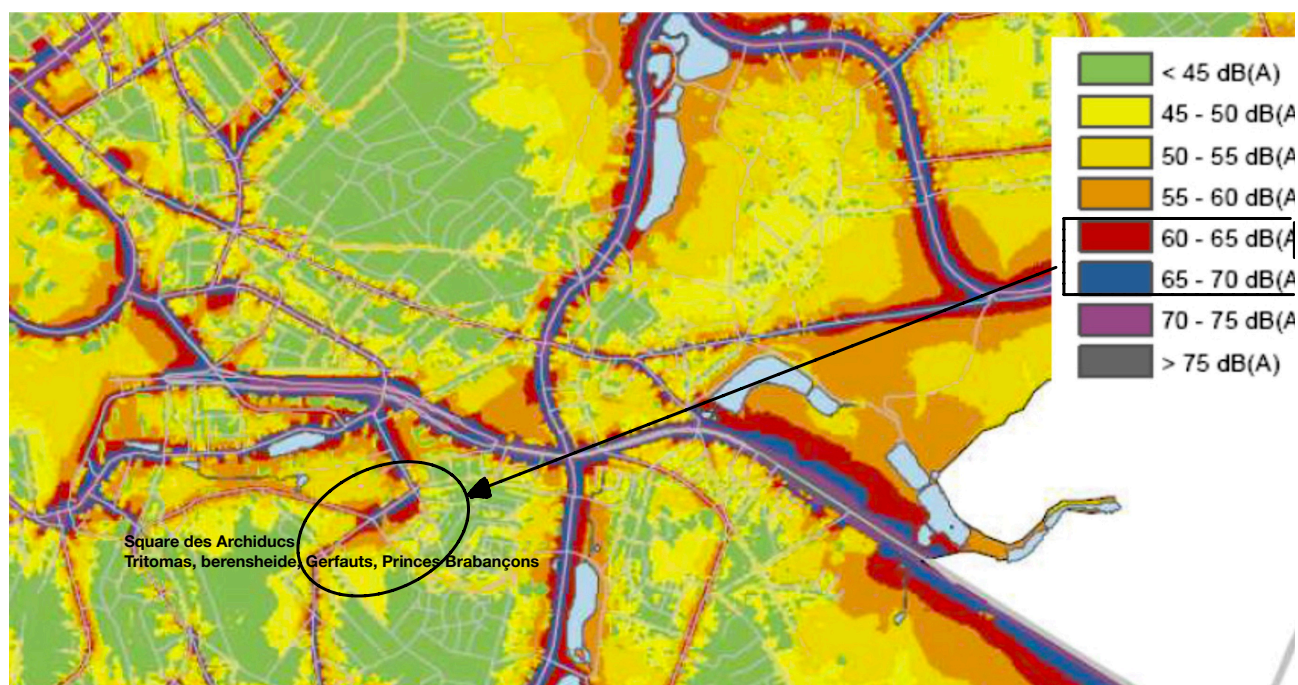
- les riverains ont été mis devant le fait accompli : nombre de logements non négociable, implantation, architecture, gabarits, etc, autant de décisions prises sans que le public n'ait été réellement informé en amont des projets ni impliqué dans le processus décisionnel,
- certains de nos courriers/courriels sont restés sans suite ainsi que les deux entrevues qui ont eu lieu en vos bureaux avec des membres du MCB,
- la SLRB distillant de très brèves informations générales, ne répond à aucun courrier du MCB ; elle refuse de dialoguer avec les riverains,
- Le Collège communal Boitsfortois ne publie plus aucun document sur son site internet depuis le mois de **septembre 2017**. Lors des dernières élections communales d'octobre 2018, les nouveaux élus se sont engagés à inclure **L'APPLICATION de la Convention d'Aarhus** dans leur **déclaration de politique**

**générale.** Premier constat ce n'est pas le cas. **Nous espérons qu'il s'agit là d'un oubli et que l'engagement pris sera bien respecté.**

## **2. ABSENCE D'ÉTUDE PRÉALABLE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET URBANISTIQUES**

Malgré les demandes répétées des riverains par courrier, courriels, pétition, interpellation et participation aux réunions d'information de "participation citoyenne", de concertation (permis d'urbanisme), aucune étude préalable, pourtant indispensable, concernant les incidences environnementales et urbanistiques n'a été réalisée. Les projets Archiducs-sud et -nord/Gerfauts (une centaine de logements) y auront échappé.

## **3. L'ÉTUDE DE DÉFINITION RÉALISÉE PAR PERSPECTIVE.BRUSSELS DANS LE CADRE DU PAD DELTA/HERMANN-DEBROUX PUBLIÉE EN MAI 2017 JUSTIFIANT ENTIÈREMENT LES PRÉOCCUPATIONS DES RIVERAINS.**



Malgré l'insistance des riverains à prendre en considération cette étude significative réalisée par la Région, rien n'a changé. En dernier recours, les riverains n'ont eu d'autre solution que d'introduire une demande d'élaboration d'un PPAS pour le quartier des Archiducs.

**Le projet Archiducs-nord/Gerfauts, phase 1 de 40 logements,** tout comme la **mise à l'étude du PPAS** ne font l'objet d'aucune information officielle de la part de la Commune (arrêt des infos en septembre 2017, nous sommes en avril 2019), de la Région et de la SLRB ; autant de préoccupations supplémentaires pour les riverains devant ce mutisme public.

**EN APPLICATION DE LA CONVENTION D'AARHUS,** nous vous prions de vouloir bien nous donner accès aux différentes informations relatives à l' **état d'avancement** : de ces deux dossiers :

## 1. **Projet Archiducs-nord/Gerfauts,**

- Contrat signé entre la Commune, la Région e la SLRB ainsi que les annexes
- Étude de faisabilité.
- Étude du Bouwmeester/Maître Architecte de Bruxelles.
- Cahier spécial des charges.
- Rapports du Comité de pilotage et sa composition.
- Rapports du Comité d'avis et sa composition.
- Courriers échangés entre le Collège Boitsfortois, la Région et la SLRB à propos de ce projet.
- Convention signée entre le Collège, Jest et Cogeneris.
- Comment appliquerez-vous, **dans les faits**, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

## 2. **Élaboration du PPAS Archiducs**

- Courriers échangés entre la commune et la Région.
- Cahier des charges.
- Comment appliquerez-vous, **dans les faits**, la Convention d'Aarhus qui vise la participation du public au processus décisionnel ?

Nous attendons vos réponses dans le délai d'un mois ; elles seront publiées sur notre site : [mcboitsfort.org](http://mcboitsfort.org).

Dans le cas où notre demande resterait sans suite, nous nous réservons le droit de recourir à l'avis de la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

André Hoste  
Président

Baudouin Bonaert  
Vice-Président